

REDD&PSE

Payer pour l'environnement?

REDD&PSE entre marchandisation et développement équitable

Coordinateur

Alain Karsenty, CIRAD, alain.karsenty@cirad.fr

Partenaires

Aurélié Vogel, GRET, vogel@gret.org

Tiers-veilleur

Judicaël Fétiveau

Présentation du projet

Le Cirad et le Gret se sont associés pour conduire en partenariat et en mobilisant différents réseaux de la société civile (Nord et Sud), une réflexion critique sur les dispositifs de Paiements des Services Environnementaux (PSE) et de réduction des Émissions de gaz à effet de serre par la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD).

Cet exercice vise à formuler des recommandations pour la mise en œuvre de projets PSE/REDD; les actions de plaidoyer autour de la problématique PSE/REDD, les dispositifs de certification socio environnementale des projets de PSE/REDD et les programmes de recherche.

La méthodologie développée pour ce travail sur 2 ans conjugue des travaux de révision bibliographique, des études de terrain approfondies d'expériences concrètes de PSE au Brésil et à Madagascar et l'organisation d'une séquence d'ateliers multi-acteurs de consultation et formulation de recommandations en France et dans les deux pays d'étude. Les résultats ont été valorisés via des publications et un document de référence portant les bases d'un programme de recherche Cirad/Gret.

Cet exercice permettra à la recherche et aux acteurs de la société civile d'intervenir dans les débats et l'élaboration des politiques publiques sur les conditions de fonctionnement efficace et d'articulation des mécanismes incitatifs REDD et PSE, les choix politiques en matière d'architecture et de rémunération du mécanisme REDD, ainsi que sur les risques associés à ces mécanismes. Il favorisera ainsi un partage

des connaissances et analyses sur les thèmes d'étude entre chercheurs et acteurs de la société civile.

Les porteurs

Établissement public à caractère industriel et commercial, le **Cirad** (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) est placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Affaires étrangères et européennes. En partenariat avec les pays du Sud, le Cirad produit et transmet de nouvelles connaissances, pour accompagner leur développement agricole et contribuer au débat sur les grands enjeux mondiaux de l'agronomie. www.cirad.fr

Le **Gret** est une ONG française de développement qui agit depuis 35 ans pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Il



© Frédéric Castelli

soutient des processus de développement durable, en milieu urbain et rural, en s'appuyant sur l'équité sociale, la promotion économique et le respect de l'environnement. Actif dans plus d'une trentaine de pays, le Gret compte 13 représentations permanentes en Asie, en Afrique, en Amérique Latine. www.gret.org

Les étapes du projet

- L'atelier de lancement du projet s'est tenu le 28 mars 2012. Les résultats d'une première étude sur la cartographie des positions des organisations internationales ont été présentés et discutés. Une discussion sur la « propriété du carbone » a émergé lors de ce séminaire de lancement. Elle a été à l'origine de deux publications, l'une en anglais dans une revue à facteur d'impact, l'autre dans une revue électronique canadienne, cosignées par les participants à cette discussion.
- Un étudiant d'AgroParisTech a effectué un travail de stage bibliographique sur les labels utilisés dans les projets REDD+, et la manière dont ils prétendent garantir la qualité des crédits au regard des critères d'additionnalité et de limitation des fuites.
- Au Brésil, trois études de terrain ont été conduites en Amazonie ainsi qu'une analyse des positions des acteurs nationaux sur les enjeux de la mise en place du mécanisme REDD. L'ensemble de ces travaux a donné lieu à plusieurs réunions techniques et de restitution au Brésil.
- Des échanges réguliers ont eu lieu entre le Gret, le Cirad et les ONG membres de la commission climat et développement de Coopération Sud. Un atelier a ainsi été co-organisé le 9 octobre 2012 pour discuter des avantages et risques de projets/programmes REDD+ étudiés.
- Des chercheurs du Cirad et de l'IRD ont participé au travail de réflexion et à la rédaction d'une synthèse sur les éléments de réflexion pour un positionnement politique et opérationnel du Gret sur les PSE.
- Un atelier a également été organisé le 22 mai 2013 à Madagascar sur les relations entre les instruments économiques de gestion de l'environnement (REDD+ et les PSE) et le développement rural.
- Les 17 et 18 juin 2013, un dernier atelier co-organisé avec les Amis de la terre a permis de débattre de la capacité du mécanisme REDD+ sous ses différentes formes et déclinaisons à s'attaquer aux causes

profondes de la déforestation et d'envisager les politiques, instruments et mesures qu'il conviendrait de mettre en place pour atteindre un tel objectif.

Réflexions plus générales sur le projet

Le Cirad et le Gret ont une expérience de collaboration déjà ancienne sur différents thèmes (colloques, ateliers...), mais ce format de collaboration est relativement inédit et très riche pour chacun des partenaires. Ce partenariat a permis de produire un cadre d'intelligibilité commun des enjeux entre parties prenantes au Nord (grâce à la légitimité plus technique que militante du Gret). Ce cadre d'intelligibilité dans un débat idéologiquement très marqué est peut-être le principal acquis du projet.

Visant à identifier les conditions d'une meilleure intégration de la société civile dans la recherche et l'expertise, ce type de partenariat facilite d'une part l'accès de la société civile aux résultats de la recherche, afin d'améliorer leurs actions et/ou de diffuser et mettre en débat l'information auprès de leurs partenaires du Sud. Il permet également aux chercheurs et intervenants de nourrir leurs analyses et réflexions respectives en se confrontant à différents niveaux de perception sociale des enjeux du développement durable (ONG du Nord et du Sud, agricoles et environnementalistes...). Il facilite également la diffusion des résultats de la recherche auprès de la société civile et dans les débats publics. La dimension Nord/Sud d'un projet ainsi que la diversité institutionnelle est un atout majeur à privilégier pour la coproduction de savoirs. Un positionnement partagé entre partenaires sur la nécessité de la recherche-action facilite le dialogue (en évitant l'écueil de la spéculation théorique et de la compilation des « meilleures pratiques »). Enfin, la complémentarité des réseaux des partenaires facilite la diffusion et la mise en débat des positions et augmente l'influence sur l'élaboration des politiques publiques au Sud.

Une durée de deux ans représente un minimum pour que le partenariat apporte des résultats concrets. Cette durée doit être ajustée à la maturité institutionnelle du milieu d'intervention.

Les apports du projet à la thématique

- Émergence d'une vision alternative de REDD+, qui sans remettre en cause la mise en place de ce mécanisme, élargit l'analyse de sa performance au contenu et à la cohérence des politiques et des mesures qui

ont un impact sur les forêts prises dans les pays en développement. Des propositions ont été formulées à destination des pouvoirs publics et bailleurs français pour qu'un tel mécanisme ne se limite pas à compenser les paysans pour des restrictions de droit d'usage dans les forêts, mais priorise la mise en place d'instruments d'investissement.

- Clarification conceptuelle de la notion de « droits carbone » (carbon rights) dans le cadre des projets REDD+, et de l'articulation possible entre stratégies REDD+ nationales et PSE tournés vers l'investissement.

Les apports du projet pour le porteur de projet

Ouverture d'espaces de débats qui ont permis d'avancer sur la conceptualisation. Prise de contact et établissement de relations avec des acteurs de la société civile peu fréquentés auparavant, comme des représentants d'un courant *environmental justice*.

Les apports du projet pour l'organisme de rattachement

Réactivation de liens avec le Gret (ce projet était le seul partenariat actif entre les deux organismes entre 2012 et 2014) qui se poursuit en termes d'études conjointes, d'organisation d'évènements et de collaboration sur certains terrains en 2014 et au-delà.

Les apports du projet pour les partenaires associatifs

Une connaissance accrue de l'état actuel des négociations et des enjeux posés par le mécanisme REDD+. Visibilité du positionnement d'autres acteurs sur ces sujets et identifications d'alliés potentiels pour l'élaboration de prises de position et de plaidoyer commun dans le cadre de la préparation de la COP21.

Les apports du projet pour le tiers-veilleur

Avec des activités sur des terrains non directement accessibles au tiers-veilleur, ce type de projet souligne une des limites de la fonction, qui fut envisagée à la fois comme celle d'un « scribe » des activités du projet et de « témoin » rappelant aux partenaires la finalité du projet de

coproduction de savoirs. Consultant, le tiers-veilleur a été associé au travail de coproduction (publication).

Les apports du projet pour le programme REPERE

Les trois points forts du projet

Véritables avancées conceptuelles conjointes, se traduisant par des publications communes.

Capacité d'agrégation assez large (sans forcément unanimité) autour des recommandations adoptées par l'atelier final.

Dynamique intéressante de débat avec les ONG au Brésil.

Une difficulté rencontrée

La faiblesse des ONG malgaches a limité l'appropriation par la société civile des thèmes mis en débat localement.

Les ONG membres de la Commission Climat et Développement de la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (Coordination SUD) qui constituaient une des cibles de départ du projet, se sont très peu mobilisées sur ce sujet qu'elles ont pour plusieurs d'entre elles jugé trop complexe, incertain et éloigné de leur champ d'intervention.

Les connaissances produites

Connaissance à la fois pour la recherche (publication sur les droits carbone dans une revue scientifique internationale à facteur d'impact) et l'action (prolongation des réflexions à travers de l'expertise et des ateliers internationaux sur les PSE).

Les impacts du projet

Les travaux menés ont suscité l'intérêt des porteurs de projets REDD+, même si les pratiques des projets REDD+ ont souvent été questionnées sur un mode critique par certains partenaires. Les recommandations de l'atelier final ont reçu un écho significatif dans différentes institutions, y compris au sein de la DG Action Climat de la CE. Une discussion est ainsi en cours avec un de ses responsables sur la manière dont la Commission pourrait opérationnaliser quelques-unes des recommandations formulées.

Ces travaux ont également contribué à asseoir la visibilité internationale du Cirad et du Gret sur les thématiques REDD+

et PSE (probable impact en termes de demandes d'expertise ultérieure sur ces sujets, mais l'impact additionnel est – comme toujours – difficile à isoler).

Le projet a également favorisé la réactivation de liens entre le Gret et le Cirad qui se poursuit en termes d'études conjointes, d'organisation d'événements et de collaboration sur certains terrains en 2014 et au-delà. Des liens ont également été établis ou renforcés avec des ONG internationales (FERN, RainForest Foundation UK...) sans déboucher, pour l'instant, sur de nouveaux partenariats formels.

Éléments à retenir pour les conclusions et recommandations du programme

Le projet a fait la démonstration de l'intérêt pour le monde académique et la recherche des savoirs finalisés, aussi bien que pour la société civile de coproduire des savoirs et des analyses. Ce projet a notamment permis d'affiner le positionnement de plusieurs organisations de la société civile, aussi bien au Sud (que faut-il entendre par droits carbone et attendre du partage des bénéfices des projets

REDD+ pour les communautés locales ?) qu'au Nord (doit-on en tant qu'acteurs de la société civile monter ou soutenir des projets REDD+ ?).

Ce type de projet, qui repose sur la définition d'un cadre d'intelligibilité partagée (état des savoirs scientifiques, positions idéologiques et enjeux socio-économiques), permet de présenter aux politiques des éléments de recommandations communes dont la légitimité est solide.

Ces résultats ont été possibles parce que ce partenariat réunissait des institutions ayant une volonté commune de développer des démarches de recherche-action et parce que le partenaire de la société civile (le Gret) occupait une position médiane dans le champ des ONG environnementales entre prestataires de projets REDD et porteurs de plaidoyers.

Les éléments d'évaluation de production d'expertise commune peuvent ne porter que marginalement sur l'élaboration de protocoles de recherche (pas d'innovation) et être plus tangibles pour la pertinence sociale des questions de recherche et la production d'expertise commune.